ARRETE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SARLIAC SUR L'ISLE

Le Maire de Sarliac sur l'Isle,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
VU le Code de la route, article R.37-1 ;
VU le Code pénal, et notamment son article 610-5 ;
VU le règlement général de circulation et de stationnement de la commune de Sarliac sur l'Isle,
Vu la demande de la Préfecture de la Dordogne en date du 13 juillet 2018 pour la visite officielle de Monsieur le Président de la République à l'occasion de l'inauguration de la Maison des Services au public le 19 juillet 2018 de 15h à 17h30 et considérant la nécessité d'assurer la sécurité routière,

ARRETE

Article 1er.
Interdiction de circulation (sauf riverains), de 11 heures à 17h30 le 19 juillet 2018 :

-Rue de la Cordonnelle entre RN 21 et rue de l'Eglise
-Rue du Monument
-Rue du Baleytier
-Rue du Puits
-Rue de l'Eglise
-Prolongement de la rue de l'Eglise entre l'entrée d'agglomération et le carrefour rue de l'Eglise /RD 705 sur la route des Grands Bois VC 201.

Article 2.
Interdiction de stationner (sauf riverains), le 19 juillet 2018 de 08 heures à 17h30 :

-Rue de la Cordonnelle entre RN21 et rue de l'Eglise
-Rue du Monument
-Rue du Baleytier
-Rue du Puits
-Rue de l'Eglise
-Prolongement de la rue de l'Eglise entre l'entrée d'agglomération et le carrefour rue de l'Eglise /RD 705 sur la route des Grands Bois VC 201.

Article 3.
Interdiction de stationner, du 18 juillet 2018 20 heures au 19 juillet 2018 17 h 30 :

-Avenue de l'Isle et parkings attenants, entre carrefour RN21/Avenue de l'Isle et sortie d'agglomération

Article 4. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
Article 5. Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Savignac les Eglises, est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Sarliac sur l'Isle, le 13 juillet 2018
Le Maire,
Alain BUFFIERE

MAIRIE DE SARLIAC SUR L'ISLE